

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 049-264901992-20250331-D25_014_CG_2024-DE

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 h 30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Président.

Présents : Dominique BREJEON, Isabelle RAIMBAULT, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Daniel VICENTE, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Roger CHAMPION, Chantal COSNEAU, Marie-Thérèse BURR, Laurent PELLOQUIN,

Absents Excusés : Chrystel BERTRON donne pouvoir à Daniel VICENTE, Maryline BEDUNEAU donne pouvoir à Marie-Josèphe RENIER, Eric VIAU, Françoise DHOTEL donne pouvoir à Chantal COSNEAU, Eric CLABECQ donne pouvoir à Roger CHAMPION, Alain SENIOW donne pouvoir à Laurent PELLOQUIN, Gilles MAZA donne pouvoir à Mélanie GIRAULT-LOISEAU.

Absents :

Convocation par mail du 25/03/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 16

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de types de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion 2024 et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,

Vice-Présidente du C.C.A.S

